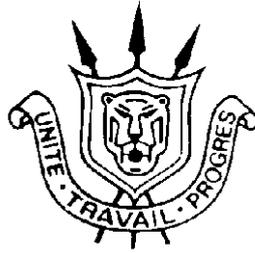


REPUBLIQUE DU BURUNDI



MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

**PROGRAMME DE REHABILITATION ET D'APPUI AU SECTEUR AGRICOLE
(PRASAB)**

**MANUEL POUR LE SUIVI – EVALUATION
DU SECTEUR AGRICOLE**

(Projet Version Finale)

Bujumbura, Août 2003.

TABLE DES MATIERES

ABREVIATIONS	4
PREMIERE PARTIE : GENERALITES	5
I. CONTEXTE GENERAL	5
Recentrage des politiques autour de la Réduction de la Pauvreté	5
Le concept de pauvreté et difficulté de mesure	5
1.2.1. Concept de pauvreté dans le cas du Burundi	5
1.2.2. Difficulté de mesure de la pauvreté dans le cas du Burundi	6
Le développement rural comme axe moteur au développement durant la période de transition économique	7
Nécessité de mettre en place un mécanisme de suivi du Programme de Réduction de la pauvreté	7
II. JUSTIFICATION DU RENFORCEMENT DU SYSTEME DE SUIVI-EVALUATION DANS LE SECTEUR AGRICOLE	7
III. OBJECTIFS DU RENFORCEMENT DU SYSTEME DE SUIVI-EVALUATION	8
Objectif global	8
Objectifs spécifiques	8
IV. METHODOLOGIE SUIVIE	9
DEUXIEME PARTIE : ORIENTATIONS GENERALES ET PRATIQUES POUR LA MISE EN PLACE DU SUIVI-EVALUATION	9
V. CADRE CONCEPTUEL ET INSTITUTIONNEL	9
Considérations générales	9
Concepts couramment utilisés	9
Cadre institutionnel et organisationnel	10
Textes légaux et réglementaires	10
Attributions des services centraux	10
Les Directions Provinciales de l'Agriculture et de l'Elevage	11
Les autres services concernés par le suivi-évaluation	11
Points forts et faiblesses institutionnels du système	12
Pertinence des politiques, des programmes et des projets dans le secteur rural	12
VI. LE SUIVI TECHNIQUE ET FINANCIER	13
6.1. Définition et objectifs	13
6.2. Méthodologie utilisée	13
6.3. Instruments de suivi	14
6.3.1. Le Programme d'Investissements Publics et les accords de prêts	14

6.3.2. Les Programmes de Travail et des Budgets Annuels des projets PTBA et le Programme et Budgets Annuels du secteur	14
6.3.3. La fiche mensuelle de suivi des Projets (FMSP) et la fiche mensuelle de suivi du secteur	14
6.3.4. Le rapport et le programme d'activités trimestriel des projets (RATP) et le rapport d'activités trimestriel du secteur (RATS)	15
6.3.5. Le rapport programme d'activités annuel des projets (RAAP) et le rapport programme d'activités annuel du secteur (RAAS)	16
6.4. Organisation du suivi technique et financier	16
6.5. Système de gestion et d'exploitation de l'information	17

VII. EVALUATION D'IMPACT **18**

7.1. Définition et objectifs	18
7.2. Méthodologie générale à utiliser	18
7.3. Objectifs du secteur, indicateurs et variables de mesure	19
7.3.1. Objectifs du secteur	19
7.3.2. Indicateurs et variables de mesure	19
7.4. Modalités et calendrier de mise en œuvre des composantes de l'évaluation d'impact	20
7.5. Organisation du volet évaluation d'impact	21
7.6. Système de gestion et d'exploitation de l'information sur l'évaluation de l'impact	22

VIII : COUT, PLAN D' ACTIONS ET CALENDRIER **22**

8.1. Coût du système	22
8.2. Plan d'actions et calendrier	22

Annexes

Annexe 1.	Organigramme du MAE	25
Annexe 2.	Principaux objectifs de la politique sectorielle du MAE	26
Annexe 3.1.	Schéma général du suivi-évaluation du secteur	27
Annexe 3.2.	Schéma général du suivi-évaluation des projets et articulation avec le processus de planification et de gestion	28
Annexe 3.3.	Diagramme relationnel entre les projets et les services du S&E	29
Annexe 4.	Modèle de PTBA présenté par un prestataire de service en matière de S&E	30
Annexe 5.	Indicateurs et variables de mesure	34
Annexe 6.	Coût du système de suivi-évaluation sur 5 ans	38
Annexe 7.	Calendrier de mise en œuvre du système de suivi-évaluation simplifié	40

Tableaux

Tableau n°1 :	Suivi des projets au niveau sectoriel	16
Tableau n°2 :	Calendrier de mise en œuvre des composantes du système	21
Tableau n°3 :	Plan d'action synthétique de court terme pour le démarrage des activités du suivi-évaluation du secteur	23

Abréviations

BAP : Bénéficiaires Exécutant ou Agences Partenaires
 CFA : Coût Financier Actuel
 CFP : Coût Financier Prévu
 CP : Comité de Pilotage
 CSSE : Chef du Service Suivi-Evaluation
 CTS : Comité Technique de Suivi
 DAA : Durée d'Activités Actuelle
 DAP : Durée d'Activités Prévue
 EB : Enquête de base
 EI : Evaluation d'impact
 FMSS : Fiche Mensuelle de Suivi de Sous-projets
 GSP : Guide de suivi du Programme
 GSS : Guide de Suivi des Sous-projets
 IOV : Indicateurs Objectivement Vérifiables
 IS : Informaticien-Statisticien
 MAE : Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
 NRA : Niveau des Réalisations Actuel
 NRP : Niveau des Réalisations Prévu
 OP : Organisations de Producteurs, organisations professionnelles
 PATS : Plan d'Activités Trimestriel du Sous-projet
 PRASAB : Programme de Réhabilitation et d'Appui au Secteur Agricole au Burundi
 PTBA : Programmes de Travail et des Budgets Annuels
 RAP : Rapport d'Activités du Programme
 RATC : Rapport d'Activités Trimestriel au niveau Central
 RATP : Rapport d'Activités Trimestriel au niveau Provincial
 RFTE-BAP : Rapport Financier Trimestriel de l'Evolution au niveau du BAP
 RFTP-RRSE : Rapport Financier Trimestriel Provincial au niveau du RRSE
 RRF : Résumé des Rapports Financiers
 RRSE : Représentant Provincial du PRASAB
 RRT : Résumé des Rapports Techniques
 RTAP : Rapport Trimestriel d'Activités du Programme
 RTT : Rapport Technique Trimestriel
 RTTE-BAP : Rapport Technique Trimestriel de l'Evolution au niveau du BAP
 RTTP-RRSE: Rapport Technique Trimestriel Provincial au niveau du RRSE
 Sdr : Situation de référence
 SEI : Suivi-Evaluation d'Impact
 SF : Service Financier
 SSE : Service du Suivi - Evaluation
 STF : Suivi Technique et Financier
 SYSE : Système de Suivi-Evaluation
 UC : Unité de Coordination

PREMIERE PARTIE : GENERALITES

I. CONTEXTE GENERAL

1.1. Recentrage des politiques de développement autour de la réduction de la pauvreté

Depuis les années 80, le Burundi, comme beaucoup de pays en voie de développement, appuyé par ses partenaires, en l'occurrence la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International, s'est trouvé dans la nécessité d'engager une série de réformes, sous le vocable de Programmes d'Ajustements Structurels (PAS), en vue de restaurer les équilibres macro-économiques, augmenter la production et accélérer le processus de croissance et de développement.

En dépit des efforts consentis et des résultats souvent mitigés enregistrés sur le plan macro-économique, divers indicateurs relevés au niveaux micro-économique et social ont établi que les conditions de vie des populations, au lieu de s'améliorer, semblent s'être détériorées. Le phénomène de pauvreté, au lieu de décliner, s'amplifie et devient de plus en plus complexe.

Bien que la crise socio-économique de 1993 soit évoquée comme raison majeure à cet état de faits, la pauvreté, au Burundi comme ailleurs, trouve aussi ses raisons dans les problèmes structurels.

Cette situation a amené le Gouvernement du Burundi et ses partenaires à recentrer les politiques du développement autour de l'objectif de réduction de la pauvreté. Un processus de formulation d'un programme national de réduction de la pauvreté a été entrepris. Il devrait donner lieu à une série d'avantages notamment : l'éligibilité à la remise de la dette, l'accès à de nouveaux appuis et concours de la part du Fonds Monétaire International, de la Banque Mondiale et des autres bailleurs de fonds.

1.2. Un concept de pauvreté relativement difficile à appréhender

1.2.1. Concept de pauvreté dans le cas du Burundi.

Le concept de pauvreté distingue aujourd'hui la pauvreté monétaire de la pauvreté non monétaire ou pauvreté humaine.

Le principe de mesure de la pauvreté monétaire est la fixation d'un seuil de niveau de revenu (ou ligne de pauvreté monétaire) en deçà duquel toute personne qui n'atteint pas ce niveau est considérée comme pauvre. Ce seuil est un niveau de revenu en deçà duquel on ne peut pas acquérir des biens et des services en quantité et en qualité suffisantes pour mener une vie décente.

Plusieurs méthodes sont utilisées pour déterminer le seuil de pauvreté. (i) L'approche de la pauvreté relative consiste à fixer une ligne de pauvreté qui équivaut à une proportion déterminée de la dépense totale moyenne des ménages (2/3 de la consommation moyenne par tête). (ii) L'autre méthode (pauvreté absolue) consiste à prendre comme seuil de pauvreté, le coût d'une ratio alimentaire de base permettant de satisfaire les besoins caloriques moyens (2000 à 2400 calories par personne et par jour). Elle consiste à calculer le coût d'un budget alimentaire permettant d'acheter les produits alimentaires en quantité juste suffisante pour couvrir les besoins en énergie. On estime ensuite le coût relatif des dépenses non alimentaires

indispensables que l'on ajoute au coût des biens alimentaires de base pour avoir le seuil de pauvreté global.

Trois indices sont généralement utilisés pour mesurer le niveau de pauvreté monétaire. (i) L'incidence de la pauvreté (P0), également dénommé ratio de pauvreté, ou indice numérique de la pauvreté, donne la proportion d'individus ou de ménages pauvres dans l'ensemble de la population (dimension horizontale). (ii) La profondeur de la pauvreté (P1), est l'écart par rapport à la ligne de pauvreté (dimension verticale); (iii) L'indicateur d'inégalité ou de sévérité de la pauvreté (P2) mesure la distribution des revenus et des dépenses entre les pauvres.

Les trois indicateurs de la pauvreté (P0, P1 et P2) ont l'avantage d'être décomposables sur des sous-groupes de populations; ce qui permet d'examiner le profil de pauvreté sur ces sous-groupes ou des sous-régions du pays. La contribution de chaque sous-groupe ou sous-région à la pauvreté nationale peut être déterminée en ce qui concerne l'incidence, l'intensité et le degré d'inégalité dans la pauvreté.

Pour l'analyse de la pauvreté dans le cas du Burundi, c'est la notion de pauvreté absolue qui devrait être privilégiée. En effet, la notion de pauvreté relative ne définit pas un seuil de pauvreté en tant que tel, car elle suppose qu'il y aura toujours des pauvres; elle s'attache plutôt à mesurer comment les revenus et les dépenses de ceux-ci évoluent par rapport à ceux des non-pauvres. La stratégie de lutte contre la pauvreté doit viser le minimum en deçà duquel la survie de la population n'est pas assurée convenablement.

Pour mesurer l'état de privation du bien-être ou l'état de pauvreté, on recourt également à des indicateurs sociaux de santé et d'éducation. Ceci est justifié par le fait que les conditions de vie des individus et des collectivités sont appréciées en fonction des services relevant de ces secteurs. De plus, l'être humain affrontera d'autant plus aisément sa vie qu'il aura eu accès à une bonne santé et des connaissances suffisantes pour affronter son avenir.

L'indicateur de la pauvreté humaine (IPH) fait la synthèse des déficits dans la dotation en ces trois éléments. Il prend en compte les décès prématurés, l'analphabétisme des adultes et l'inaccessibilité aux conditions de vie adéquates tel que le non accès à l'eau, aux services de santé et la malnutrition des enfants de moins de cinq ans.

1.2.2. Difficultés de mesure de la pauvreté dans le cas du Burundi.

La mesure de la pauvreté se heurte à une série de difficultés d'ordre conceptuel et méthodologique en rapport avec l'estimation des besoins et des disponibilités alimentaires et nutritionnels.

La référence aux besoins alimentaires doit pouvoir tenir compte non seulement de la quantité des aliments produits et des quantités disponibles (tenant compte des pertes, des autres utilisations en dehors de la consommation humaine, des exportations et des importations), mais également de la qualité des aliments et de l'apport nutritionnel de ces derniers en différents nutriments. Au-delà des difficultés de mesurer les variables qui déterminent la quantité des productions agricoles, s'ajoutent beaucoup d'autres aspects, liés notamment aux technologies de conservation aux pratiques culinaires et culturelles dans le domaine

alimentaire. Mais dans l'ensemble, l'estimation des productions agricoles reste un enjeu majeur du système de suivi-évaluation pour apprécier le niveau de sécurité alimentaire.

La notion de pauvreté monétaire repose sur les facteurs prix et revenu monétaire. Ceci pose un problème dans une économie de subsistance en grande partie dominée par l'autoconsommation (plus de 80 % de la production agricole dans le cas du Burundi est autoconsommée). Dans un tel contexte, la variable prix a une signification relativement limitée. La détermination des flux monétaires au niveau du ménage constitue un second enjeu (après le niveau de productions) pour apprécier les capacités du ménage à améliorer ses conditions de vie.

Pour mesurer l'état de pauvreté non monétaire ou humaine, les autres départements ministériels utiliseront d'autres indicateurs non monétaires tels que les décès prématurés, l'analphabétisme des adultes et l'accessibilité à l'eau, aux services de santé et le degré de malnutrition des enfants de moins de cinq ans.

1.3. Le Développement Rural comme axe moteur du développement durant la période de transition économique

Par rapport au contexte spécial de la pauvreté au Burundi, où l'économie est à dominante rurale, les programmes visant l'amélioration des conditions de vie de la population doivent être organisés de manière à répondre aux défis spécifiques du pays. Il s'agit de faire face aux impératifs suivants : (i) faire passer l'économie dominée par une agriculture de subsistance, avec quelques produits d'exportation (café, thé) vers une économie monétaire à profil diversifié ; (ii) peser sur les variables de commande qui peuvent permettre de réduire le pourcentage des populations vivant en dessous du seuil ou de la ligne de pauvreté; (iii) tenir compte de la vulnérabilité de certaines catégories de personnes dont les conditions de vie ont été fragilisées par plusieurs années de guerre (les populations déplacées, de nombreux réfugiés qui retournent après un temps d'exil, enfants ou femmes chefs de ménages, les veuves, les démobilisés et les libérés après une longue période de prison, etc.) ; (iv) rationaliser les moyens mis en œuvre dans le cadre des programmes de développement en général, du développement rural en particulier.

1.4. Nécessité de mettre en place un mécanisme de suivi du Programme de Réduction de la Pauvreté.

Les éléments développés ci-dessus traduisent la nécessité de mettre en place un mécanisme multisectoriel de suivi-évaluation des politiques de développement en général, du programme de réduction de la pauvreté en particulier. L'importance du secteur rural et du développement agricole en particulier, dans le cadre de ces politiques, milite en faveur de l'implantation d'un mécanisme solide et spécifique de suivi-évaluation dans ce secteur.

II. JUSTIFICATION DU RENFORCEMENT DU SYSTEME DE SUIVI-EVALUATION DANS LE SECTEUR AGRICOLE.

Dans le cadre de la relance des financements de long terme dans le secteur rural au Burundi, il est important de concevoir et mettre en place un système de suivi-évaluation permettant de mesurer l'impact des actions sur les conditions de vie des populations. Ceci est d'autant plus

justifié que les bailleurs de fonds et le Gouvernement du Burundi ont convenu d'aligner la réduction de la pauvreté au centre des politiques de développement. Un système de suivi-évaluation existait déjà au sein du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage. Mais au-delà de la dégradation des conditions de travail liée à la crise, il importe de conceptualiser de nouveau le système de manière à tenir compte des nouveaux impératifs et de l'environnement institutionnel actuel. Ceci permettra de mettre au point une méthodologie cohérente et actualisée de suivi-évaluation et d'offrir aux différents partenaires la possibilité d'apprécier les performances et l'impact des interventions financées par rapport à l'objectif visé. Les informations collectées par ce système permettent d'apporter régulièrement et à temps les ajustements nécessaires, et à posteriori, de mieux définir et orienter les politiques de développement.

III.OBJECTIFS DU RENFORCEMENT DU SYSTEME DE SUIVI-EVALUATION

Objectif global

L'objectif est de contribuer à l'amélioration du processus de conception, de planification et de gestion des programmes de réduction de la pauvreté en milieu rural, à travers la formulation d'une méthodologie pour la mise en place d'un système de suivi-évaluation et la mobilisation des bailleurs de fonds pour la mise en œuvre de ce système dans le secteur agricole et rural.

Objectifs spécifiques

De façon spécifique, le volet renforcement du système de suivi-évaluation rentre dans le cadre global des actions de renforcement des capacités institutionnelles du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage. Le travail consiste à : (i) faire le point sur les concepts généraux de S&E ; (ii) inventorier les méthodes utilisées à partir des expériences de terrain; (iii) mettre au point une méthodologie appropriée qui permet de définir et de mettre au point un système cohérent de Suivi/Evaluation des actions dans le secteur agricole tenant compte des spécificités du Burundi ; (iv) Elaborer un itinéraire pratique (guide) sur la mise en oeuvre du système ; (v) établir le coût, un plan d'action et un calendrier de mise en oeuvre.

Le système de suivi-évaluation qui est recherchée doit permettre de recueillir des données, de les analyser et de les interpréter pour des besoins d'évaluation des réalisations et de l'impact des projets. Le système et les informations recueillies seront également utiles pour les besoins de suivi-évaluation et de planification à différentes niveaux : bénéficiaires primaires (niveau micro) ; des projets (niveau méso) ; sectoriel, central, ou des Bailleurs de Fonds (niveau macro).

Les autres résultats attendus ont trait à : la clarification des concepts ; l'identification des besoins en matière de suivi-évaluation ; la définition du système et de ses composantes ; l'identification des intervenants (les bénéficiaires primaires, les services de planification, de gestion, de suivi-évaluation, le Gouvernement, les bailleurs de fonds) ; la définition des rôles et l'établissement des relations opérationnelles entre les structures des différents intervenants ; l'estimation des normes techniques et du coût du système; le schéma type de plan d'action d'un système de suivi-évaluation ; la définition des modalités de mise en place du système et son démarrage.

IV. METHODOLOGIE SUIVIE

Les étapes méthodologiques de ce travail sont : (i) la recherche bibliographique (cfr liste des références en annexe); (ii) l'inventaire des approches utilisées; (iii) l'analyse des résultats obtenus et de leur utilisation; (iv) la formulation d'un Système actualisé de S&E et ; (v) l'établissement d'un plan d'action pour la mise en œuvre.

DEUXIEME PARTIE : ORIENTATIONS GENERALES ET PRATIQUES POUR LA MISE EN PLACE DU SUIVI-EVALUATION

V. CADRE CONCEPTUEL ET INSTITUTIONNEL

5.1. Considérations générales.

Les consultations sur terrain indiquent que dans le domaine du suivi-évaluation, très peu d'intervenants établissent une distinction nette entre les termes utilisés : système de suivi-évaluation ; suivi technique et financier ; suivi d'impact ; objectif ; résultat intermédiaire ; indicateur ; situation de référence ; etc.

Par ailleurs, les rôles et les responsabilités ne sont pas encore clairement établis. Alors que le Programme National de Réduction de la Pauvreté a une dimension globale et multisectorielle, la préoccupation de suivi-évaluation apparaît de manière diffuse (pas de méthodologie ni plan d'action, peu de moyens) et sectorielle. L'un ou l'autre département ministériel en exprime le besoin dans son secteur, en fonction de sa sensibilité personnelle, mais ne se trouve pas en possession des moyens nécessaires pour assurer l'évaluation d'impact des actions de son département.

Des chevauchements de responsabilité existent également entre différents départements ministériels (Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, Ministère du Développement Communal, Ministère de l'Aménagement du Territoire, du Tourisme et de l'Environnement, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique). Ceci met en évidence la nécessité de coopération entre les différents Ministères dans la mise en œuvre du système.

Le secteur agricole souffre également de l'absence prolongée de financements au niveau des structures provinciales (DPAE). Les capacités d'intervention dans ces structures ont été fortement fragilisées aussi bien en termes de ressources humaines, logistiques que financières.

L'absence de loi sur la décentralisation pose aussi des problèmes au niveau de l'implication des bénéficiaires à la base dans les approches participatives qui sont préconisées aussi bien dans la mise en œuvre que dans le suivi-évaluation.

Le système proposé tient compte des contraintes énoncées ci-dessus.

5.2. Concepts couramment utilisés.

Le **Système de Suivi-Evaluation** est défini comme un processus de collecte systématique, d'analyse et d'exploitation des données visant à améliorer la gestion et la mise en oeuvre du projet en fournissant les informations utiles à l'appréciation de l'état d'avancement, des performances et de l'impact des actions de ce projet.

Le système de suivi-évaluation d'un projet comporte deux volets : (i) le suivi technique et financier ; (ii) le suivi et l'évaluation d'impact.

Le **suivi technique et financier** relève de manière systématique et régulière les ressources utilisées (input) en fonction des prévisions, d'une part ; les résultats des activités du projet (output) par rapport aux objectifs et au calendrier, d'autre part. Il repose sur l'élaboration de programmes-budgés d'activités et est sanctionné par des rapports techniques, des rapports financiers et des rapports d'activités.

Le volet **suivi-évaluation d'impact** cherche à mesurer la portée des actions du projet sur le terrain, ainsi que les modifications et les effets induits par ces actions. Il comporte l'enquête de base (qui permet d'établir la situation de référence) et études périodiques d'impact, et des études ponctuelles approfondies.

L'objectif traduit un état souhaité que le projet est censé vouloir atteindre dans un délai déterminé.

Le **résultat intermédiaire** indique la phase par laquelle une action passe avant de déboucher à l'objectif recherché ou fixé.

Un **indicateur objectivement vérifiable** est un paramètre quantifié qui permet d'apprécier dans quelle mesure les actions menées se rapprochent ou s'écartent de l'objectif fixé.

La **situation de référence** ou situation de départ est la description de l'état dans lequel se trouve l'ensemble des principaux paramètres de développement que les activités du projet sont sensés venir modifier.

L'enquête de base est une enquête réalisée au début d'un projet afin de relever les données permettant d'établir la situation de référence.

5.3. Cadre institutionnel et organisationnel (cfr Annexe1 : Organigramme du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage).

5.3.1. Textes légaux et réglementaires

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (MAE) constitue le cadre par lequel les actions de développement agricole passe. Le décret n° 100/154 du 19 Octobre 1993 définit clairement les attributions des différents départements du MAE. Le MAE comprend un cabinet et quatre Directions Générales : la Direction Générale de l'Agriculture (DGA) ; la Direction Générale de l'Elevage (DGE) ; la Direction Générale de la Vulgarisation Agricole (DGVA) et la Direction Générale du Suivi-Evaluation (DGSE). La Direction Générale du Suivi-Evaluation est venue en remplacement de la Direction Générale de la Planification Agricole (DGPA). Les attributions de cette dernière, relatives à la planification et à la programmation ont été transférées au Cabinet du MAE.

5.3.2. Attributions des services centraux

Le cabinet comprend un chef de cabinet et des conseillers répartis dans trois cellules. La cellule politique ; la cellule de planification, de coordination des études, des programmes et

des budgets ; et la cellule de gestion des ressources humaines et matérielles. En plus des attribution et mission du cabinet régis par le décret n°100/128 du 27 septembre 1993 fixant les règles générales d'organisation et composition d'un cabinet Ministériel ; le cabinet du MAE a une fonction particulière en rapport avec la planification et la coordination de diverses activités des DPAE et de multiples intervenants dans le secteur agricole.

Les Directions Générales de l'Agriculture (DGA) et de l'Elevage (DGE) sont spécialement chargées de la production, l'importation et la commercialisation des intrants, l'élaboration et la mise en application de la réglementation à travers des corps d'inspecteurs (inspection semencière, inspection phytosanitaire, inspection zoo sanitaire, quarantaines animales etc..). La Direction Générale de la Vulgarisation Agricole (DGVA) assure la coordination administrative et technique des DPAE et de tous les services de vulgarisation au niveau national et définit la stratégie nationale en matière d'approche du milieu rural. La Direction Générale du Suivi- Evaluation comporte la direction chargée des Statistiques et de l'Information Agricole et celle du Suivi Technique et Financier.

Le Gouvernement a pris l'option fondamentale de séparer progressivement les activités de formation et de vulgarisation avec celles de commercialisation d'intrants et de produits agricoles. Ces derniers sont orientés vers le secteur privé. En attendant l'implication effective du secteur privé dans la commercialisation des intrants agricoles et d'élevage, la responsabilité de la disponibilisation de ces intrants a été confiée respectivement à la DGA (engrais, semences, produits phytosanitaires) et à la DGE (produits vétérinaires, repeuplement en cheptel, amélioration génétique et insémination artificielle, etc.) tandis que toutes les activités de vulgarisation sont confiées à la DGVA.

5.3.3. Les Directions Provinciales de l'Agriculture et de l'Elevage

Dans le souci de rapprocher les structures d'encadrement, assurer une harmonisation et une coordination des activités de développement agricole au niveau provincial et local, le Gouvernement a décidé de créer des Directions provinciales de l'Agriculture et de l'Elevage (DPAE). Elles sont relayées par des comités consultatifs provinciaux au niveau Provincial, et par des cellules communales de Développement de l'Agriculture et de l'Elevage (CCDA) au niveau communal. Le décret 100/154 du 19 octobre 1993 précise que les DPAE relèvent administrativement et techniquement de la DGVA.

5.3.4. Les autres services concernés par le suivi-évaluation

En plus des quatre Directions Générales de l'Administration centrale que compte actuellement le MAE, il faut noter que celui-ci assure également la tutelle des offices du Thé du Burundi (OTB) et du Café du Burundi (OCIBU), les sociétés mixtes de la filière café et les sociétés paraétatiques chargées de la filière coton (COGERCO), la filière riz (SRD Imbo), la filière palmier à huile (SRD Rumonge), l' Institut des Sciences Agronomiques du Burundi (ISABU) et le Centre National des Technologies Agricoles (CNTA).

Il convient de relever que quelques structures intéressant le système de suivi-évaluation sont sous la responsabilité d'autres départements ministériels, mais jouissent d'une certaine autonomie. Il s'agit de l'Institut des Etudes et Statistiques (ISTEEBU) qui dépend du Ministère de la Planification du Développement et de la Reconstruction ; et des Centres Universitaires de Recherche qui sont affiliés aux Universités.

Des structures privées peuvent également intervenir dans des activités de suivi-évaluation.

5.3.5. Points forts et faiblesses institutionnels du système

Le point fort de l'environnement institutionnel du MAE en matière de suivi-évaluation est de disposer, à travers les DPAAE, d'un réseau de structures et d'agents du développement dans tout le pays. Cet atout, couplé à une infrastructure de communication et de télécommunication relativement satisfaisante constituent des facteurs favorables à la mise en œuvre d'un mécanisme de suivi-évaluation du secteur agricole.

Alors que la plupart des bailleurs de fonds préconisent aujourd'hui un système d'encadrement léger et impliquant les organisations professionnelles (OP's), les organisations locales spécialisées (OLS) et les privés, les textes organisationnels actuels reposent l'action d'encadrement agricole sur la structure DPAAE. Cette contradiction constitue le premier point faible de l'environnement institutionnel.

De même, la plupart des projets prévoient deux niveaux d'organisation administrative (central et provincial ou régional) et deux types de structures communautaires consultatives décentralisées (Comités Provinciaux et Comités Communaux) qui interagissent de manière active avec le projet dans le cadre de la démarche participative de développement. Malheureusement, le contenu des textes existant n'est pas toujours appliqué (retards dans les nominations de Comités Communaux de développement). Les textes sont à actualiser ou devront être complétés par des ordonnances d'application.

Le système de suivi-évaluation devrait en principe reposer sur la Direction Générale de Suivi-Evaluation ainsi que sur les Cellules de Suivi-Evaluation des Services Centraux et des Directions Provinciales. Ces entités se trouvent sans orientations méthodologiques précises et sans les moyens pour le faire. Par ailleurs, les Bailleurs de Fonds souhaiteraient que, en prévision à la décentralisation, et dans le cadre du désengagement de l'Etat et de la promotion du secteur privé, certaines fonctions (conception, collecte de données et gestion de l'information, etc.) soient confiées en tout ou en partie à des entités privées ou indépendantes du Gouvernement (bureaux d'études, consultants indépendants, Organisations professionnelles, ONG's, etc.). Dans le cas où les services publics participeraient à ce genre de responsabilités, la tendance est que cela se fasse sur des bases de compétition avec les intervenants indépendants ou privés. Ce souci ne coïncide pas avec les textes organisationnels.

Enfin, alors que les DPAAE disposent d'infrastructures et de ressources humaines, qui moyennant un appui et un contrat approprié pourraient servir de relais à la DGSE, ces entités sont administrativement et techniquement sous la coordination de la DGVA. Cette question devra trouver une voie de solution dans le montage institutionnel du SSE à travers la signature de conventions ou de contrats.

5.4. Pertinence des politiques, des programmes et des projets dans le secteur rural (cfr **Figure de l'annexe 2)**

Pour être cohérent, le processus de planification doit partir des orientations générales de très long terme (vision), d'une politique générale ou stratégie nationale de moyen terme et de programmes et projets inspirés des deux autres niveaux de planification.

Le Burundi ne dispose pas d'un instrument de planification de très long terme de type vision. Il est difficile dans ce cas de disposer d'orientations sur un horizon lointain.

Cependant, la récente formulation d'un programme de réduction de la pauvreté, a permis de jeter les bases pour une planification sectorielle conséquente. En dehors de cet ajustement, les politiques actuellement mises en œuvre, ont été régulièrement revues au courant des dernières années, même si elles comportent des invariants issus des politiques définies à l'époque antérieure à la crise. Cependant, on constate que de manière générale, le changement théorique du paradigme de référence par rapport à la politique de développement (réduction de la pauvreté au lieu de l'ajustement structurel) n'occasionne pas de changement fondamental dans les objectifs sectoriels du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage. Les objectifs sectoriels de ce Ministère coïncident avec l'esprit et les objectifs du programme de réduction de la pauvreté.

Toutefois, il est à craindre que les modifications dans les logiques de mise en œuvre n'interviennent avec un décalage dans le temps par rapport à l'évolution des paradigmes (désengagement de l'Etat, promotion de l'initiative privée, décentralisation, etc..) d'autant plus que les crises sociopolitiques qui prévalent occasionnent une dépréciation sensible des capacités en matière de pilotage et de suivi-évaluation des programmes de développement.

VI. LE SUIVI TECHNIQUE ET FINANCIER

6.1. Définition et objectif.

Le Suivi technique et financier au niveau du secteur agricole est un processus par lequel des données sont systématiquement collectées auprès des projets et autres formes d'interventions dans le secteur, pour être ensuite analysées, et puis utilisées par le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, ainsi que les autres partenaires en vue d'améliorer le processus de gestion, de coordination et de planification sectorielles. A court terme, l'utilisation des données constitue un outil de gestion essentiel pour apprécier la progression dans la mise en oeuvre d'un projet ou orienter la prise de certaines décisions relatives à ce projet.

Les principaux objectifs du suivi technique et financier des projets portent sur: (i) les activités ; (ii) la durée ; (iii) le coût ; (iv) la responsabilité ; (v) les problèmes rencontrés ; (v) les leçons apprises et l'expérience acquise.

6.2. Méthodologie utilisée

Le principe du suivi technique et financier des trois premiers éléments cités ci-dessus (activité, coût et durée) repose sur le rapprochement des prévisions et des niveaux de réalisations. Ces rapprochements partent des Programmes de Travail et des Budgets Annuels (PTBA) et donnent lieu au calcul de ratios de performances à trois niveaux de réalisations : technique; financière et durée de l'activité.

De manière spécifique, les indicateurs appropriés sont notamment : (i) l'indice de performance financière (rapport entre le coût planifié pour l'activité et le coût financier actuel ou effectif) ; (ii) l'indice de performance physique ou réalisé (rapport entre le niveau de réalisation physique prévu et le niveau actuel) et (iii) l'indice de performance en terme de

durée (rapport entre la durée prévue et la durée actuelle. Ces indicateurs renseignent sur le niveau d'efficacité dans la mise en oeuvre des activités du projet.

6.3. Instruments de suivi

6.3.1. Le Programme d'Investissements Publics et les accords de prêts.

Le suivi technique et financier du secteur se référera aux données disponibles dans le Programme d'Investissements Publics (PIP), en particulier aux projets du secteur agricole, pour toute information en rapport avec les projets programmés, en cours, et le volume global de financement y afférent. Cette base de données est gérée par le Ministère de la Planification du Développement et de la Reconstruction.

Les documents de base des projets, notamment les accords de crédits constituent également des instruments utiles pour accompagner le suivi du secteur.

6.3.2. Les Programmes de Travail et des Budgets Annuels des projets (PTBA) et le Programme et Budget Annuel Sectoriel (PTBAS).

Le Programme de Travail et de Budget Annuel (PTBA) est un document élaboré au début de chaque année dans lequel sont décrits les activités à mener sur l'exercice, le budget alloué à chacune de ces activités et aux différentes tâches y afférentes, ainsi que le délai dans lequel ces activités seront exécutées. C'est à partir de ces documents que les différents indicateurs de suivi seront calculés pour apprécier l'évolution des activités prévues dans les documents de projet.

Le modèle de format indicatif est présenté en annexe 4. Le service chargé du suivi technique et financier au niveau du secteur (DGSE) a intérêt à harmoniser autant que possible la manière de présenter les éléments du PTBA. L'uniformisation de cette présentation permet une intégration automatique des données au niveau sectoriel de manière à dégager sous forme de tableaux synthétiques le Programme de Travail et de Budget Annuel Sectoriel (PTBAS).

C'est à partir du PTBAS que seront calculés chaque trimestre les trois principaux types d'indicateur de suivi technique et financier : (i) l'indice de performance financière ; (ii) l'indice de performance physique ou réalisé ; et (iii) indice de performance en terme de durée. Idéalement les PTBA devraient être disponibles au mois de Septembre 2003 au plus tard, afin de permettre leur agrégation en PTBAS avant fin octobre 2003 et leur intégration dans le processus de vote de la loi budgétaire. Ceci permettrait d'intégrer dans cette loi certaines exigences budgétaires comme la contrepartie du Gouvernement dans les différents financements des projets.

6.3.3. La Fiche Mensuelle de Suivi des Projets (FMSP) et la Fiche Mensuelle de Suivi du Secteur (FMSS)

Le DGSE collectera aussi des informations sur l'évolution des projets individuels chaque mois en utilisant les Fiches Mensuelles de Suivi des projets (FMSP). Le format doit être conçu de manière à synthétiser sur une page les données chiffrées et de faire les commentaires sur une autre page.

6.3.4. Le Rapport et Programme d'Activités Trimestriel des Projets (RATP) et le Rapport d'Activités Trimestriel du Secteur (RATS)

A la fin de chaque trimestre, un Rapport d'Activités Trimestriel Provincial sera effectué par chaque projet (RATP). Ce rapport comporte trois volets : technique, financier et le programme d'activités pour le trimestre prochain. Le format du rapport doit être simplifié de manière à ne pas dépasser six à neuf pages (une fiche avec les chiffres sur chaque volet avec une ou deux fiches de commentaires). Par contre, le rapport peut comporter autant d'annexes que de besoins. Le volet financier quantifie les coûts prévus par rubrique et établit le taux de réalisation financière. Le volet technique quantifie convenablement les ressources injectées (apport de ressources ou input) et les résultats (output) du projet. Le Programme d'Activité Trimestriel du projet (PATP) reprend en résumé, les objectifs du trimestre précédent, les contraintes rencontrées, les solutions proposées et un plan d'action du trimestre suivant.

Le rapport est soumis par les agronomes communaux à la DPAE dans les dix jours suivant la date calendaire du trimestre (date de rapports est fixée au dix de chaque mois suivant). La DPAE compile les données et soumet son rapport à la DGSE endéans les 10 jours (date de rapport fixé au 20 de chaque mois suivant la fin du trimestre). Des formats standards de rapports sur les progrès techniques et financiers seront mis à la disposition en annexe au contrat standard que la DPAE signera avec la DGSE.

La DGSE préparera à son tour la compilation de ces rapports sous le Rapport d'Activités Trimestriel du Secteur (RATS). Elle pourra intégrer les données collectées lors des visites sur terrain et d'autres données rassemblées auprès des structures spécialisées et autonomes (OCIBU, OTB, COGERCO). Ce rapport sera transmis endéans les dix jours (le vingt de chaque mois suivant la fin du trimestre) au Cabinet du MAE.

Le DGSE collectera aussi des informations sur l'évolution des projets individuels chaque mois en utilisant les Fiches de Suivi des projets (FMSP).

Le rapport inclura l'information suivante : (i) Principaux progrès physiques des projets dans la Province avec les résultats et les apports quantifiés (quantité de semences produites et distribués, quantités d'engrais acheminés ou vendus, nombre de bétail distribués, longueur des routes construites, nombre de facilités construites, etc.) ; (ii) Progrès en attente ou en instance d'exécution; (iii) Déviations par rapport au calendrier et aux objectifs planifiés ; (iv) Situation actuelle et raisons de déviations incluant les actions de redressement convenues ; (v) Evaluation de la performance des OLS, des OP, des ONG et des privés opérant dans le secteur ; (vi) Evénements majeurs survenus au courant du trimestre ; (vii) Résumé du programme d'activités du projet.

Les FMSP suivront trois indicateurs clés pour chaque projet : Le coût actuel par rapport au coût financier prévu (CFA-CFP), le niveau actuel des réalisations par rapport au niveau des réalisations prévu (NRA-NRP), la durée actuelle par rapport à la durée prévue du plan d'activité (DAA-DAP).

Après réception des éléments nécessaires en provenance des techniciens de terrain (le 10 de chaque mois), les rapports de la DPAE (technique, financier, mensuel) seront compilés et transmis sous forme condensé au cabinet du Ministre endéans dix jours (le vingt du mois

suivant la fin du mois ou du trimestre précédent selon qu'il s'agit du rapport mensuel ou trimestriel).

Tableau n°1 : Suivi des projets au niveau sectoriel

Etapas N°	Rapports	Responsable	Soumis à
1	Rapport d'Activités Trimestriel Provincial du Projet (RATP)	DP et/ou DPAE	DGSE
2	Rapport d'Activités Trimestriel du Secteur (RATS)	DGSE	CABINET MAE +DGV +DGA
3	Fiche Mensuelle de Suivi du Projet (FMSP)	DP et/ou DPAE	DGSE
4	Fiche Mensuelle de Suivi du Secteur (FMSS)	DGSE	CABINET MAE +DGV +DGA
5	Rapport d'Activités Annuel Provincial du Projet (RAAP)	DP et/ou DPAE	DGSE
6	Rapport d'Activités Annuel du Secteur (RAAS)	DGSE	CABINET MAE +DGV +DGA

6.3.5. Le Rapport Programme d'Activités Annuel des Projets (RAAP) et le Rapport Programme d'Activités Annuel du Secteur (RAAS)

A la fin de chaque année, un Rapport d'Activités Annuel sera effectué par chaque projet (RAAP). Ce rapport, de même schéma que le rapport trimestriel, comporte les trois volets : technique, financier et le résumé du programme d'activités pour l'année suivante.

Après avoir reçu les éléments nécessaires à partir des organes communaux (le 10 du mois de janvier), le rapport est soumis par la DPAE ou le Directeur de Projet à la DGSE dans les dix jours suivant la date calendaire de l'année (date de rapports est fixée au vingt du mois de janvier). Des formats standards de rapports sur les progrès techniques et financiers seront mis à la disposition en annexe au contrat standard que la DPAE signera avec la DGSE.

La DGSE préparera à son tour la compilation de ces rapports sous le Rapport d'Activités Annuel du Secteur (RAAS). Elle pourra intégrer les données collectées lors des visites sur terrain et d'autres données rassemblées auprès des structures spécialisées et autonomes (OCIBU, OTB, COGERCO). Ce rapport sera transmis endéans les dix jours (le trente du mois de janvier) au Cabinet du MAE.

6.4. Organisation du suivi technique et financier

Selon les textes régissant le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, la responsabilité du SE, au niveau central, incombe à la Direction Générale du Suivi-Evaluation (DGSE). Cependant le Cabinet dispose d'une cellule chargée de l'exploitation des ces données aux fins de gestion du secteur (Cellule Planification, Coordination des Etudes, Programmation et Budgets). Cette cellule est en contact permanent avec la DGSE; des facilités électroniques d'échanges de données et d'informations devront être mises en place.

Au niveau provincial, c'est la DPAE qui constitue le point focal du système. Elle dispose en son sein d'une Cellule de Suivi-Evaluation, dont le responsable est un cadre formé en matière de suivi-évaluation. C'est cette cellule qui, sous la supervision du Directeur de la DPAE, aura la première responsabilité pour l'aspect technique des activités du suivi, sous la supervision de la DGSE.

Au moins une visite semestrielle sur le terrain sera effectuée par l'équipe de la DGSE pour compléter les informations obtenues par le biais de ce système de suivi.

Pour des raisons d'économie, les deux visites annuelles minimales sont à faire coïncider avec les évaluations saisonnières et annuelles des productions dont on va parler dans le chapitre sur l'évaluation d'impact.

Le schéma organisationnel (en annexe 3.3.) présente les aspects structurels et fonctionnels du système. Mais pour le bon fonctionnement du système, les cellules de suivi-évaluation des DPAE devraient être sous la responsabilité de cadres relevant, d'une manière ou d'une autre de la DGSE.

La DGSE pourra signer des conventions de collaboration avec les projets (PRASAB, FIDA, Union Européenne) existant pour éviter des duplications de structures sur le terrain. Les frais et les services seront couverts par un budget et une gratification sur résultats. Elle pourra également signer des contrats avec les DPAE ou consigner des contrats de personnels (Cadres chargés de Suivi-Evaluation au niveau de la DPAE).

6.5. Système de gestion et d'exploitation de l'information

La DGSE dispose déjà d'une base pour l'installation d'un Système de Gestion de l'Information (SGI). Une expérience du genre a été tentée à plusieurs reprises notamment avec le Projet PASA en 1992 et 1996 ; avec la FAO dans le cadre du Projet SARGIA et d'autres expériences. La DGSE dispose de personnel initié dans le domaine, d'un peu d'équipements (vétustes) et de bureaux.

Cependant, la DGSE aura cependant besoin de renforcement de capacités (recrutement de personnel, notamment d'un Informaticien Statisticien, formation, équipements de bureaux et achat de logiciels, connexion à l'internet et création d'un site Web, ainsi que de moyens de déplacements - véhicules pour le niveau central et motos pour quelques techniciens de terrain).

Le Service de Suivi Technique et Financier de la DGSE aura la responsabilité de : (i) rassembler les données de base en rapport avec les instruments de suivi technique et financier du secteur tels que décrits plus haut (PIP agriculture, PTBA et PTBAS, loi budgétaire, etc.) ; (ii) constituer une base de données pour le suivi technique et financier du secteur ; (iii) recevoir, synthétiser et classer les rapports émanant des DPAE, des Projets et éventuellement d'autres partenaires concernés ; (iv) gérer la base de données de manière à pouvoir rendre compte de toute information utile pour la gestion du secteur et des évolutions des projets ; (v) organiser des missions de suivi sur terrain ; (vi) et produire des rapports aux moments appropriés.

VII. EVALUATION D'IMPACT

7.1. Définition et objectifs

La composante évaluation d'impact du système de suivi - évaluation pour le secteur agricole est un processus par lequel on organise la collecte, le traitement, l'analyse et l'exploitation des données en rapport avec l'impact et les effets des politiques et des actions menées dans le secteur.

Les objectifs primaires de l'évaluation de l'impact sont : (i) effectuer une collecte et une analyse systématique des informations sur la mise en œuvre des politiques sectorielles et des actions (projets) en vue d'évaluer l'impact et les effets induits vis-à-vis des indicateurs de référence; (ii) acquérir une connaissance adéquate et non biaisée du résultat sur terrain qui fournira une base solide pour des ajustements à temps en cas de nécessité et pour une planification future ; (iii) assurer une bonne et effective utilisation des ressources du secteur et des projets tenant compte des réalités de terrain; (iii) coordonner les interventions rurales et les projets financés par différents bailleurs ; (iv) mieux appréhender l'impact aux niveaux micro et macro-économiques pour permettre au Gouvernement d'ajuster ses stratégies en matière de développement et de réduction de la pauvreté.

7.2. Méthodologie générale à utiliser

La méthodologie générale utilisée pour la mise en œuvre du volet évaluation d'impact pour le secteur comporte cinq étapes : (i) l'analyse des objectifs du secteur et leur pertinence par rapport à la politique globale de développement; (ii) la définition des indicateurs; (iii) l'identification des variables, des méthodes et des outils de mesure; (iv) la validation du système à travers une démarche participative (atelier de validation) ; (v) et la mise en place du système.

Les méthodes suivantes seront utilisées : une enquête de base sur le secteur agricole et rural pour établir la description de référence; un système de bases de données et de gestion de l'information qui fournit régulièrement les données sur certains paramètres et sur les changements en cours dans le secteur; des enquêtes représentatives périodiques qui vérifient les paramètres / éléments du projet qui pourraient affecter les réalisations des objectifs; des études approfondies occasionnelles sur des questions d'une importance particulière.

Les principaux indicateurs d'évaluation d'impact, comparativement à la situation de référence ont trait aux éléments en rapport avec les objectifs du secteur, notamment : (a) les changements du pourcentage de la population en dessous du seuil de pauvreté; (b) les changements moyens par rapport à la sécurité alimentaire ; (c) les changements moyens par rapport au niveau des revenus familiaux; (d) les changements moyens par rapport à la restauration et la conservation des ressources naturelles ; (e) les changements sur le plan institutionnel et sur les agrégats macro-économiques.

Les variables de mesure porteront sur la production et la consommation alimentaire (superficie, nombre de bétail, rendements agricoles par hectare ou rendements par tête de bétail); les dépenses, les revenus agricoles et les revenus non agricoles ; les capacités techniques et institutionnelles des groupes de bénéficiaires et des prestataires de services ; les

paramètres micro-économiques (rentabilité ou revenus par unité de terre ou de travail) ; les paramètres macro-économiques (recettes des exportations agricoles, contribution du secteur au PIB et à la balance commerciale).

Afin d'assurer une évaluation systématique de l'impact, une Enquête de Base du Secteur Rural (EB) sera effectuée durant l'année 1 (2004) pour fournir les bases par rapport auxquelles différents indicateurs du secteur seront mesurés. Tous les bailleurs de fonds seront associés de manière à ce que l'enquête puisse servir de référence à différents projets quelque soit le financement. Ceci permettra également de réduire le nombre et l'ampleur des enquêtes de base spécifiques à chaque projet.

L'étude sera réactualisée tous les cinq ans afin de : (i) évaluer l'impact général des politiques et des programmes mises en oeuvre; (ii) négocier le renouvellement de nouvelles phases de projets ou de nouveaux projets dans le cas où cela serait justifié ; et (iii) montrer les changements généraux qui se sont opérés dans le secteur rural.

Des enquêtes légères seront effectuées chaque saison pour évaluer les récoltes en même temps que les missions de suivi technique et financier organisées pour évaluer les performances des projets. De même, des études approfondies (cfr liste indicative en annexe) seront menées par des bureaux ou consultants indépendants afin d'apprécier l'impact de certains facteurs ou changements particuliers.

Des réunions semestrielles et annuelles seront organisées par le MAE pour échanger avec tous les partenaires et tous les intervenants sur les résultats des évaluations d'impact.

7.3. Objectifs du secteur, indicateurs et variables de mesure

7.3.1. Objectifs du secteur

L'objectif global de développement auquel les politiques sectorielles des différents Ministères tournent aujourd'hui est la réduction de la pauvreté.

Pour atteindre cet objectif, la politique sectorielle du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (MAE) comporte une série d'objectifs qu'on peut regrouper en trois volets : assurer la sécurité alimentaire ; augmentation des revenus et diversification des sources de revenus ; ainsi que la restauration et la conservation des ressources naturelles et environnementales. (cfr annexe 2).

Ces objectifs sont pertinents lorsqu'on les met en parallèle avec les éléments qui contribuent aux paramètres de réduction de la pauvreté. L'alimentation et les revenus jouent une part prépondérante sur la santé, l'accès à certains services tels que l'éducation et l'hygiène ; et sont déterminant pour l'amélioration des conditions de vie des populations.

7.3.2. Indicateurs et variables de mesure

Le tableau en annexe 5 présente, objectif par objectif, la liste des indicateurs avec la liste des variables de mesure correspondant à chaque objectif. Les mêmes indicateurs peuvent servir de liste de départ. Certains de ces indicateurs sont communs aux deux niveaux d'évaluation

(projet, secteur), et à différentes types d'enquêtes (enquête de base, enquêtes périodiques, enquête à mi parcours et enquête en fin de projet). L'annexe 5 fournit la liste des principaux indicateurs à utiliser dans le secteur agricole au Burundi.

La définition des thèmes et des variables à étudier dans le cas des études approfondies dépendra du sujet qui spécifiquement fait l'objet d'un intérêt particulier pour les besoins de l'évaluation.

7.4. Modalités et calendrier de mise en œuvre des composantes de l'évaluation de l'impact

Toutes les activités d'évaluation d'impact (enquête de base; enquêtes périodiques et études approfondies) seront exécutées, sur des bases contractuelles, par des prestataires de services indépendants des Ministères, mais sous la supervision de la DGSE agissant tout simplement en tant que régulateur. On pourra faire recours aux services de consultants, de bureaux d'études, de l'ISTEEBU, de l'ISABU, de la FACAGRO, de centres universitaires de recherche, des ONG's, des Asbl's, etc.

Au niveau de l'organisation des enquêtes, le rôle de la DGSE est de (i) contribuer à la confection des termes de référence et à leur validation ; (ii) contribuer à la sélection des prestataires de services chargées d'exécuter les enquêtes ou études concernées ; (iii) le suivi du déroulement et du traitement des enquêtes, mais sous la responsabilité technique des prestataires de services ; (iv) lecture, commentaires des rapports ; (v) récupération des bases de données et des résultats du traitement ; (vi) gestion, exploitation et archivage des bases de données.

La périodicité et le calendrier de mise en œuvre des différentes composantes du système apparaissent au tableau suivant.

Tableau 2 : Calendrier de mise en œuvre des composantes du système.

TYPES D'ENQUETES	ANNEES						OBSERV.
	0	1	2	3	4	5	
1. Enquête de base		X					0.5 à 1 % du nbre ménages zone cible
2. Enquêtes périodiques (EP)							Observatoire sur un échantillon et un nombre d'indicateurs plus réduits.
• Rendements		X	X	X	X	X	
• Bétail		X	X	X	X	X	
• Revenus		X	X	X	X	X	
• Performances des projets		X	X	X	X	X	
3. Enquête mi-parcours				X			Ressemble à l'enquête de base et est couplée à EP3.
4. Enquête de fin de projets						X	Ressemble à l'enquête de base et est couplée à EP3.
5. Enquêtes approfondies	X	X	X	X	X	X	A tout moment Ciblé. L'année zéro ou 0 (2003) est consacrée à la préparation du système.

7.5. Organisation du volet évaluation d'impact

A l'image du suivi technique et financier, la responsabilité de l'évaluation d'impact, au niveau central, incombe à la Direction Générale du Suivi & Evaluation (DGSE). La cellule du Cabinet du MAE, chargée de l'exploitation des données aux fins de gestion du secteur est en contact permanent avec la DGSE. Les deux utilisent les mêmes facilités électroniques d'échanges de données et d'informations que pour le suivi technique et financier.

Au niveau provincial, le dispositif utilisé par la DPAE en tant que point focal du système pour le suivi technique et financier sert en même temps pour la gestion des données dont l'évaluation d'impact au niveau du secteur peut avoir besoin.

La visite semestrielle sur le terrain qui est effectuée par l'équipe de la DGSE pour compléter les informations obtenues par le biais du suivi technique et financier sert en même temps pour rassembler ou faire rassembler les données et les observations utiles à l'exploitation des données.

Ces visites sont particulièrement importantes pour les évaluations saisonnières et annuelles des productions. Ces données servent pour le calcul des bilans alimentaires et pour mobiliser l'aide alimentaire en cas de problèmes.

La DGSE pourra signer des conventions de collaboration avec les structures spécialisées telles que l'ISABU, l'ISTEEBU et les centres universitaires de recherche pour relever certaines données telles que les rendements, la mesure des superficies, l'estimation des revenus, etc.

7.6. Système de gestion et d'exploitation de l'information sur l'évaluation d'impact

Le SGI sur l'évaluation d'impact est organisé selon le même schéma que le volet STF (cfr annexe 3.1.). La base de données est constituée au départ par les informations recueillies lors de l'Enquête de base. Elle est régulièrement alimentée par les enquêtes périodiques et les études approfondies. Elle sera actualisée à la fin du processus lors de l'Enquête de fin de cycle prévue tous les cinq ans.

La DGSE, éventuellement sous l'appui contractuel d'un prestataire de services, est chargée de la gestion, l'exploitation et l'archivage de données. Un contrat spécial devra être signé avec un prestataire de services indépendant ou privé pour servir de mémoire institutionnelle.

VIII : COUT, PLAN D' ACTIONS ET CALENDRIER

8.1. Coût du système

8.1.1. Option maximaliste

Pour l'ensemble du secteur, le montage d'un système maximaliste de suivi-évaluation sur les structures du MAE implique non seulement la conception du système et la mise en place des structures centrales, mais également un appui conséquent et substantiel en matière de renforcement des capacités du MAE et des DPAE dans le domaine de suivi-évaluation. Il convient d'y ajouter en plus les besoins pour l'organisation des enquêtes d'impact et la gestion du SGI y afférent.

L'option de vouloir remettre sur pied les services du MAE pour le suivi-évaluation, moyennant un appui institutionnel conséquent, occasionne un coût global de 4,4 Md BIF sur une période de 5 ans ; soit 2,9Md BIF en appui institutionnel et 1,5 Md BIF pour la composante évaluation d'impact (cfr détails du calcul en annexe 6). Ce coût ne peut être justifié que si le Gouvernement opte pour la réhabilitation de la structure DPAE et que le volume des financements dans le secteur rural dépasse un certain seuil tel que le SE ne dépasse pas 5 à 8% du coût total.

Le financement viendrait des différents projets qui comportent un volet renforcement de capacités (notamment PRASAB, FIDA, UE) et du budget de l'Etat pour ce qui est des salaires et de certaines charges (cfr sources de financement en annexe 6).

8.1.2. Option minimaliste

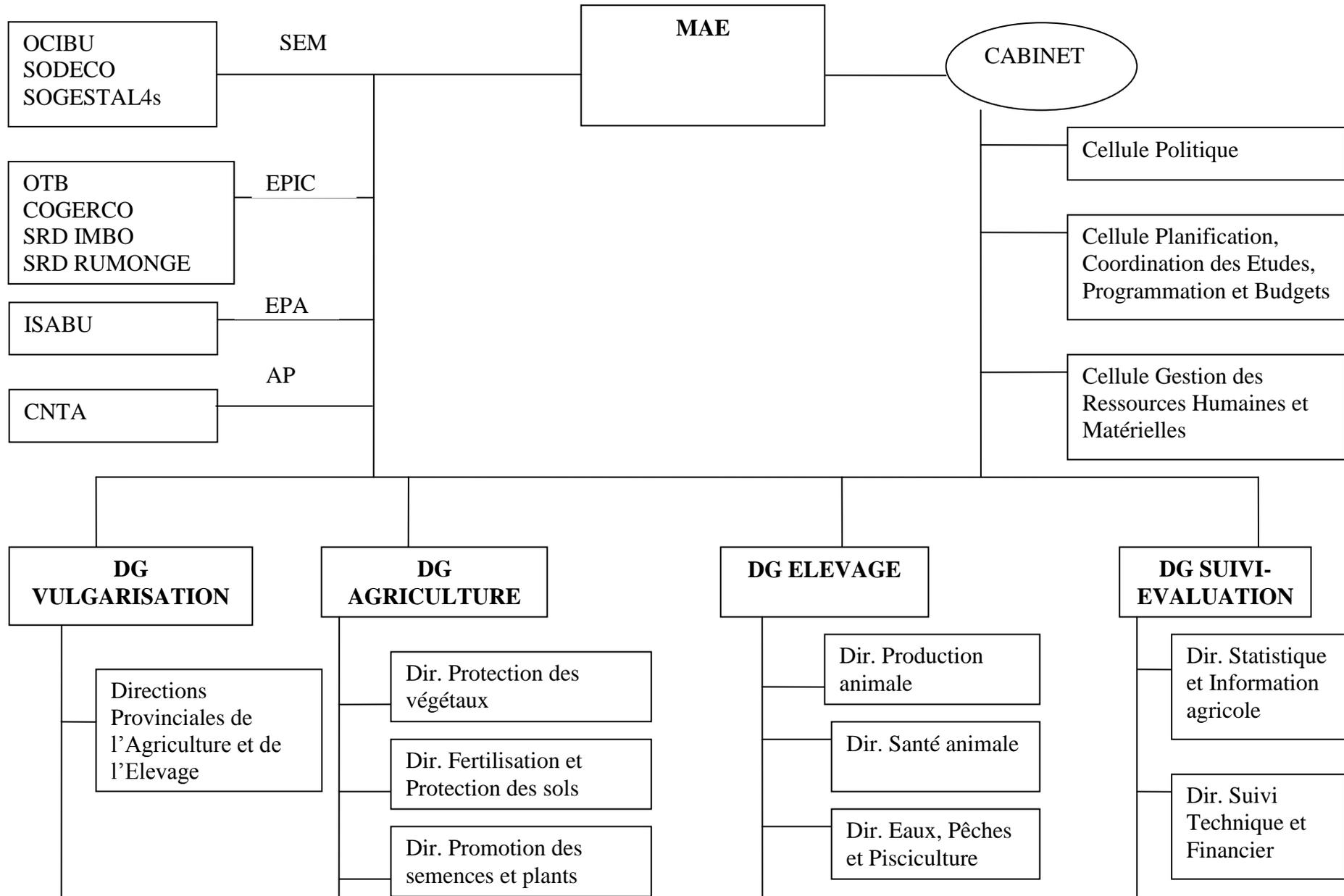
Appliqué au secteur, ce schéma occasionne un coût de 800,000 USD sur 5 ans. Une telle option indique que l'appui institutionnel du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage doit être conçu ailleurs ou dans le cadre d'un autre projet. Le coût du SSE pour le secteur comprend un budget forfaitaire de 100,000 USD par an pour le suivi-évaluation du secteur ; soit 500,000 USD sur 5 ans ; et 300,000 USD pour les enquêtes d'impact.

8.2. Plan d'actions et calendrier

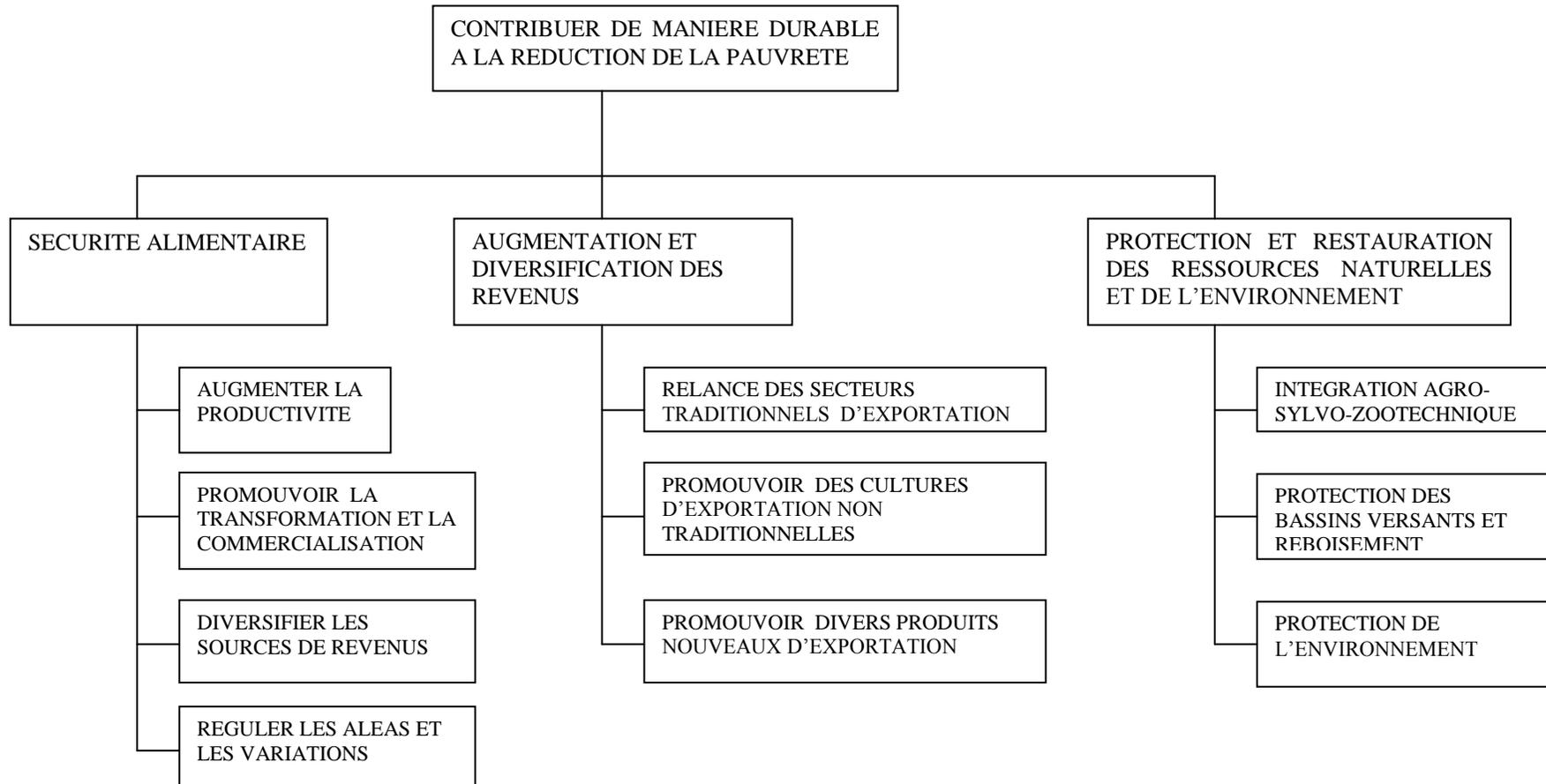
Le plan d'actions et le calendrier pour le démarrage du système de suivi-évaluation (Cfr Tableau N° 3) comporte 4 grandes étapes : la conceptualisation et la formulation du système (juillet-août 2003), la validation du système à travers un séminaire prévu pour septembre 2003 ; la négociation de financements (dernier trimestre 2003) et la mise en œuvre. L'enquête de base générale pour le secteur agricole est programmée pour avril-mai 2004.

TABLEAU N° 3 : Plan d'action synthétique de court terme pour le démarrage des activités de suivi-évaluation du secteur

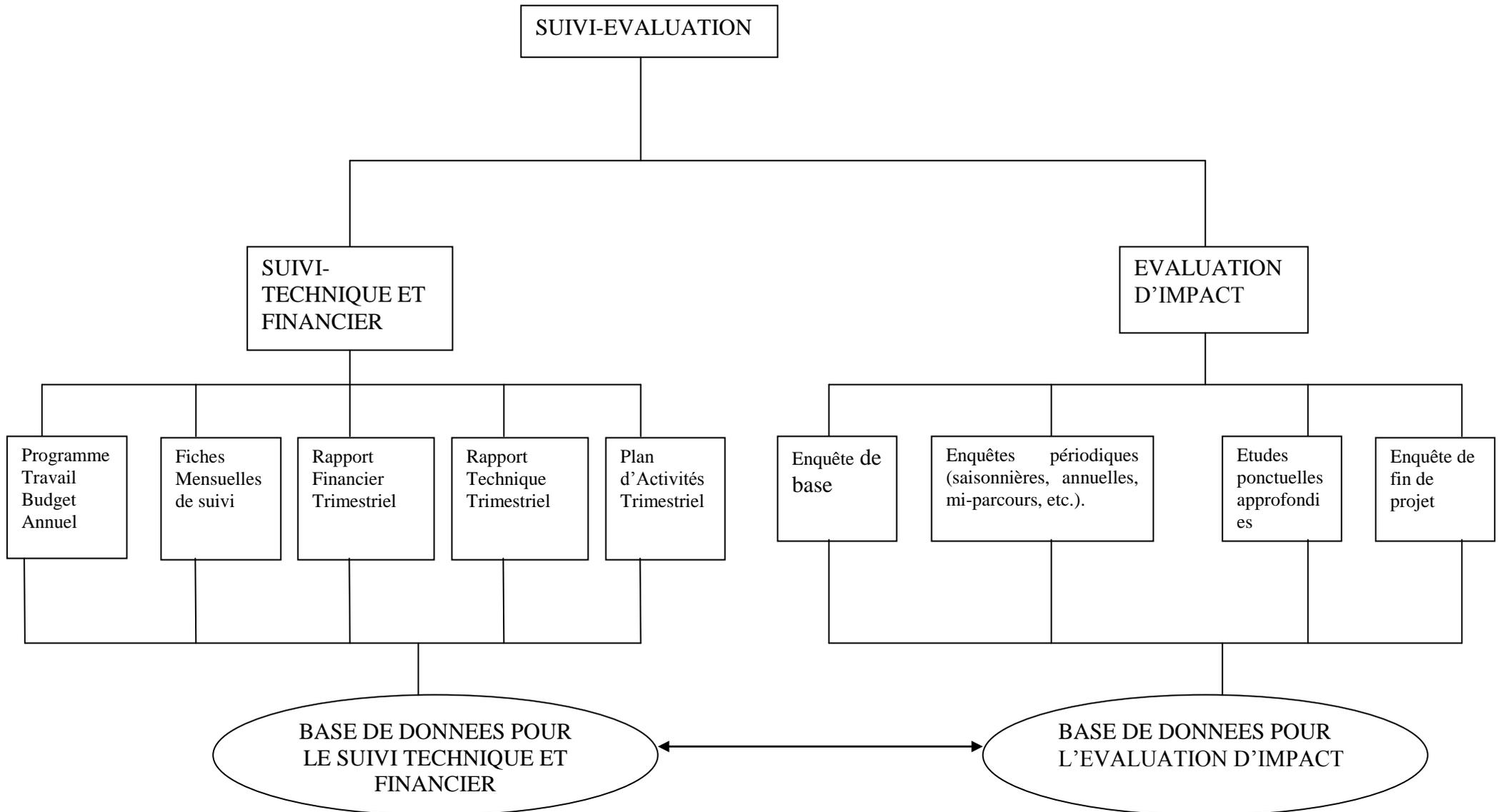
ETAPES	OBJECTIFS	ACTIVITES	IOV	PERIODE	SOURCE DE VERIFICATION	RESPONSABLE
1. CONCEPTUALISATION ET FORMULATION DU SYSTEME	Les concepts, le contenu et les composantes du système sont clarifiés	<ul style="list-style-type: none"> - Recrutement d'un consultant International d'appui sur PRASAB - Rédiger document conceptuel et guide de S&E 	<ul style="list-style-type: none"> - Contrat signé - Le rapport servant en même temps de document conceptuel est disponible 	Juillet 2003 Juillet - Août 2003	PRASAB Archives Cabinet	PRASAB
2. VALIDATION	Les points de vue entre tous les intervenants sont harmonisés et le contenu endossé	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des réunions avec différents partenaires (PRASAB, FIDA, UE, CTF, CTB, GTZ, DGSE, DGVA, DG ISABU, ISTEEBU, PLAN). - Atelier général 	<ul style="list-style-type: none"> - Liste des rencontres et compte-rendu des réunions - Rapport de l'atelier 	Juillet et Août 2003 Septembre 2003	PRASAB Archives Cabinet	PRASAB
3. NEGOCIATION DES RESSOURCES	Les ressources auprès du GOR et des bailleurs (PRASAB, FIDA, UE, BAD, Coop. française, etc.) sont disponibles	<ul style="list-style-type: none"> - Réunions de mobilisation 	<ul style="list-style-type: none"> - Aides mémoires de mission - Lettres échangées 	Octobre 2003 à Mars 2004	PRASAB Archives Cabinet	PRASAB
4. MISE EN ŒUVRE	Les activités de suivi-évaluation ont démarré	<ul style="list-style-type: none"> - Recrutement bureau : consultant pour finaliser les outils de travail (informatique) - Recrutement bureau/consultant chargé de l'enquête de base - Achat des équipements - Ateliers de formation du personnel - Enquête de base 	<ul style="list-style-type: none"> - Contrats signés - Les conventions de prestations de services sont signées - Inventaire des équipements - Nombre de personnes formées - Le rapport de l'enquête de base est disponible. 	Oct-Nov-Déc. 2003 Avril 2004 Mai 2004 Juin 2004 Oct-Nov-Déc. 2004	PRASAB Archives Cabinet	PRASAB +Cabinet +DGSE Bureau Consultant Bureau Consultant



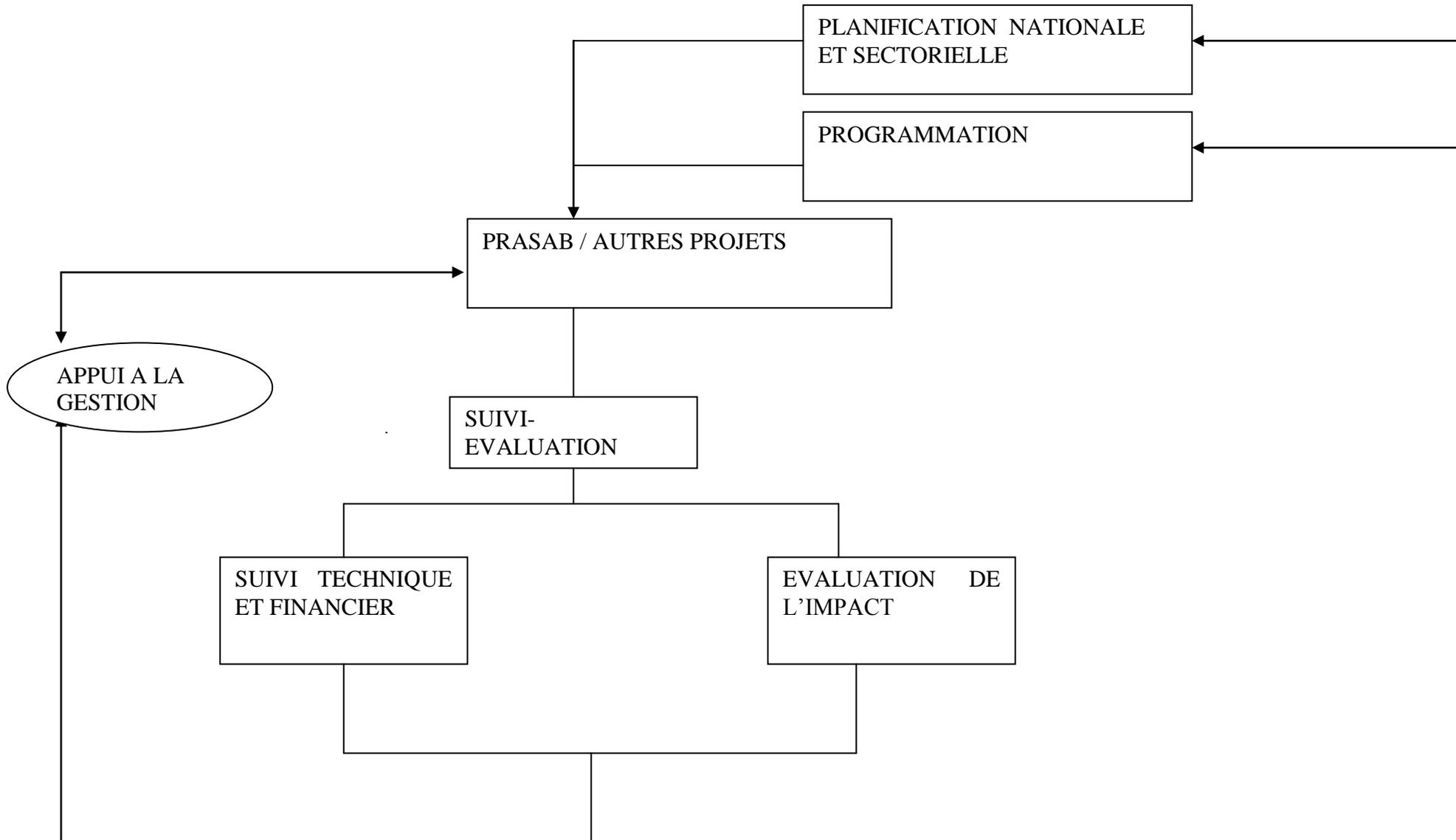
ANNEXE 2. : PRINCIPAUX OBJECTIFS DE LA POLITIQUE SECTORIELLE DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE



ANNEXE 3.1. : SCHEMA GENERAL DE SUIVI-EVALUATION DU SECTEUR



ANNEXE 3.2. SCHEMA GENERAL DE SUIVI-EVALUATION DES PROJETS ET ARTICULATION AVEC LE PROCESSUS DE PLANIFICATION ET DE GESTION



CENTRE DE RESPONSABILITE : DPAE X

SERVICE : SUIVI-EVALUATION

OBJECTIFS SPECIFIQUES : N° 1: Amélioration des mécanismes de fourniture d'intrants agro-sylvo-zootechnique aux familles rurale
 N° 2: Amélioration de l'offre de méthode de vulgarisation et de recherche adaptée sur le terrain
 N° 3: Amélioration de la gestion du secteur agricole dans les domaines d'analyse, planification, programmation, budgétisation, gestion administrative, financière et suivi-évaluation.

Résultats attendus	Catégories de dépenses IDA	INVESTISSEMENT			FONCTIONNEMENT			Total par résultat
		Nature de dépenses	Réf	Coût	Nature de dépenses	Réf	Coût	
R6. Le Système de S/E des interventions de la DAPAE est redynamisé	4. Formation/ Recherche et Etudes	Frais de formation	-	720,000	Salaire Fonctionnement véhic., motos, et vélos Fournitures de bureau Frais de mission	annexe 1	7,958,655 3,679,920 418,670 306,000	
Sous total R6				720,000			12,363,245	13,083,245
R7. Le service est renforcé et les activités mieux coordonnées	2. Equipement et véhicules	Equipement du personnel 18 vélos	annexe 1.	894,600 900,000	Salaires Fonctionnement véhic., motos, et vélos Frais de mission		894,295 408,880 34,000	
Sous total R7				1,794,600			1,337,175	3,131,775
TOTAL SERVICE				2,514,600			13,700,420	16,215,020

PROGRAMME-BUDGET ANNEE Y

DPAE : X

SERVICE : SUIVI-EVALUATION

RESULTAT N°6

ANNEXE : 1

N° ARTICLE	DESIGNATION	UNITE	QUANTITE	PU	PT
1	Farde en plastic	Paquet	20	200	4,000
2	Cahier	pce	20	280	5,600
3	Bottes	pce	23	5,000	115,000
4	Imperméables	pce	23	5,000	115,000
5	Boussoles	pce	18	30,000	540,000
6	Salopettes	pce	23	5,000	115,000
7	Vélos	pce	18	50,000	900,000
	TOTAL				1,794,600

PROGRAMME-BUDGET ANNEE Y

DPAE : X

SERVICE : SUIVI-EVALUATION

RESULTAT N°6

ANNEXE : 2

N° ARTICLE	DESIGNATION	UNITE	QUANTITE	PU	PT
1	Papier duplicateur	Paquet	28	10,000	280,000
2	Bics	Boîtes	4	4,000	16,000
3	Agenda	pce	5	10,000	50,000
4	Registre	pce	6	4,000	24,000
5	Agraffes	pce	3	200	600
6	Post it	pce	3	800	2,400
7	Souligneur	pce	5	550	2,750
8	Lattes	pce	2	650	1,300
9	Papier listing	Paquet	2	10,000	20,000
10	Blanco	pce	2	650	1,300
11	Blocs notes	pce	20	1,000	20,000
12	Enveloppe sacs PF	pce	40	8	320
	TOTAL				418,670

ANNEXE 5 : INDICATEURS ET VARIABLES DE MESURE

a) Objectifs globaux et spécifiques

Objectifs	Politique sectorielle	Enquête de base	Observation
A. Objectif global : Réduction de la pauvreté	Formulé	X	
B. Objectifs spécifiques :			
a. Augmentation de la production végétale	Formulé	X	
b. Augmentation de la production animale	Formule	X	
c. Augmentation et diversification des revenus - Augmentation des revenus agricoles - Augmentation des revenus hors exploitation	Formulé	X	
d. Rendre les moyens et les services agricoles disponibles	Formulé	X	
e. Préserver l'environnement	Formulé	X	
f. Coordination et gestion efficiente des ressources	Formulé	X	

b) Indicateurs du Plan sectoriel, indicateurs des projets, et indicateurs préconisés pour l'enquête de base

Objectifs, indicateurs et sous-indicateurs	Objectifs et indicateurs des projets	Indicateurs retenus pour l'enquête de base
<p><i>a. Objectif : Augmentation de la production végétale</i></p> <p>➤ Augmentation du volume de la production</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rendement par culture et par are - Superficie des exploitations (moyenne, répartition) - Superficie (%) des terres utilisées pour : <ul style="list-style-type: none"> • La production vivrière • La production industrielle • Le boisement • Les cultures fourragères • La production horticole • Les pâturages • Les jachères courtes • Les jachères longues - Superficie (%) avec des techniques d'intensification au niveau de la parcelle : <ul style="list-style-type: none"> • Semences sélectionnées • Utilisation des produits chimiques (engrais, produits phyto...) • Amélioration des techniques de plantation (semis en ligne...) • Amélioration organique du sol (fumier, compost...) • Protection et amélioration physique du sol (LAE, drain, paillage,...) - Superficie (%) <ul style="list-style-type: none"> • En culture pure • En association <p>Degré de morcellement des terres</p>	<p style="text-align: center;">X</p> <p style="text-align: center;">X</p>	<p style="text-align: center;">X</p> <p style="text-align: center;">X</p>
<p><i>b. Objectif : Augmentation de la production animale</i></p> <p>➤ Augmentation du volume des productions animales</p> <ul style="list-style-type: none"> - Structure du troupeau - % des exploitants pratiquant les améliorations techniques <ul style="list-style-type: none"> • Santé animale • Alimentation complémentaire • Amélioration génétique • Mode de conduite • Logement - Rendement du bétail <ul style="list-style-type: none"> • Production de lait • Production d'œufs • Rendement à l'abattage 	<p style="text-align: center;">X</p> <p style="text-align: center;">X</p>	<p style="text-align: center;">X</p> <p style="text-align: center;">X</p>

Objectifs, indicateurs et sous-indicateurs	Objectifs et indicateurs des projets	Indicateurs retenus pour l'enquête de base
c. Objectif : Augmentation des revenus	X	X
➤ Augmentation du niveau moyen des revenus par ménage	X	X
c1) Augmentation des revenus hors exploitation	X	X
- Nbre d'actifs en dehors de l'exploitation (permanent-journalier)		
- Revenu salarial par exploitation		
- % du revenu hors exploitation par rapport au revenu total		
c2) Augmentation des revenus agricoles (niveau et répartition)	X	X
- Revenus de la commercialisation des vivres		
- Revenus de la commercialisation des vivres transformés		
- Revenus horticoles		
- Revenus des cultures industrielles		
- Revenus du bétail		
- Revenus des ventes de lait, d'œufs, de peaux, de miel		
- Revenus des produits de la pêche		
- Revenus forestiers		
- Revenus de l'artisanat		
- Revenus de la location des terres		
- Revenus du commerce		
- Autres revenus		

Objectifs, indicateurs et sous-indicateurs	Objectifs et indicateurs des projets	Indicateurs retenus pour l'enquête de base
<p>d. Objectif : Rendre les moyens et services agricoles disponibles</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Amélioration du niveau d'utilisation des intrants modernes <ul style="list-style-type: none"> - Dépenses d'intrants agricoles <ul style="list-style-type: none"> • Main d'œuvre salariée • Semences –sélectionnées • Autres • Equipements agricoles • Engrais • Pesticides • Location des terres • Aliment du bétail • Achat de bétail • Transport des produits agricoles ➤ Amélioration de l'accès au capital <ul style="list-style-type: none"> - Accès au crédit <ul style="list-style-type: none"> • Montant moyen par famille et par contractant • % des ménages qui ont bénéficié du crédit • taux de remboursement du crédit ➤ Amélioration du niveau de vie <ul style="list-style-type: none"> - Dépenses autres que des intrants agricoles : <ul style="list-style-type: none"> • Achats alimentaires • Achats du bois de feu ou de charbon • Petits achats non-alimentaires • Achat de vêtements • Frais de scolarité • Frais pour les soins de santé • Frais de construction et entretien de maison • Frais d'équipement (vélo, radio,...) ➤ Augmentation du niveau des investissements productifs ➤ Renforcement des capacités de OP's ➤ Développement de capacités des services agricoles 	<p style="text-align: center;">X</p> <p style="text-align: center;">X</p>	<p style="text-align: center;">X</p> <p style="text-align: center;">X</p>
<p>e. Préserve de l'environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Restauration des ressources naturelles et environnementale 	<p style="text-align: center;">X</p> <p style="text-align: center;">X</p>	<p style="text-align: center;">X</p> <p style="text-align: center;">X</p>

ANNEXE 6. : COUT DU SYSTEME DE SUIVI-EVALUATION (EN MILLIERS BIF ET SUR 5 ANS)**A. Appui institutionnel global pour la DGSE et les SSE au niveau des DPAAE**

N°	Rubrique	Unité mesure	Nb	Coût unitaire	Coût total (Milliers BIF)	Financement		Observation
						GoB	Autres	
I. Investissement sur 5 ans								
	1.1. Véhicule terrain	véhicule	18	25,000	450,000		450,000	
	1.2. Motos	motos	16	3,000	48,000		48,000	
	1.3. Vélos	vélos	120	100	12,000		12,000	
	1.4. Ordinateurs et périphériques	PC	18	2,000	36,000		36,000	
	1.5. Logiciel	FF	1	10,000	10,000		10,000	
	Sous total (I)				556,000		556,000	
II. Equipement sur 2 ans								
	2.1. Boussoles	pc	200	500	100,000		100,000	
	2.2. Rubans	pc	200	100	20,000		20,000	
	2.3. Pesons	pc	200	50	10,000		10,000	
	2.4. Bottes	pc	200	25	5,000		5,000	
	2.5. Imperméables	pc	200	25	5,000		5,000	
	2.6. Fardes plastifiées	pc	200	25	5,000		5,000	
	2.7. Calculatrices	pc	18	25	450		450	
	Sous total (II)				145,450		145,450	
III. Fonctionnement par an								
	3.1. Frais du personnel							
	3.1.1. Responsable SSE	HA	18	800	14,400	14,400		1 DPAAE + 2 DGSE
	3.1.2. Contrôleur	HA	2	600	1,200	1,200		
	3.1.3. Opérateur ordinateur	HA	36	600	21,600	21,600		
	3.1.4. Enquêteurs	HA	160	500	80,000	80,000		10 DPAAE
	3.1.5. Aides-enquêteurs	HA	160	400	64,000	64,000		
	3.1.7. Chauffeurs	HA	18	400	7,200	7,200		
	Sous total (3.1)				188,400	188,400		
	3.2. Primes							
	Sous total (3.2)							
	3.3. Frais matériel							
	3.3.1. Frais véhicules	FF	18	5,000	90,000		90,000	
	3.3.2. Frais motos	FF	16	1,200	19,200		19,200	
	3.3.3. Frais vélos	FF	120	20	2,400		2,400	
	Sous total (3.3)				111,600		111,600	
	3.4. Frais bureau+ bureautique	FF	18	3,000	54,000		54,000	
	Sous total (3.4)				54,000		54,000	
	3.5. Frais généraux	FF	18	3,000	54,000		54,000	
	Sous total (3.5)				54,000		54,000	
	Sous total (III)				408,000	188,400	219,600	
TOTAL GENERAL Année 1					1,109,450	188,400	921,050	
TOTAL GENERAL (5 ans)					2,886,900	942,000	1,944,900	

B. Composante Evaluation d'impact du secteur agricole (Milliers BIF sur 5 ans)						
N°	Rubrique	Unité de mesure	Nb	Coût unitaire	Coût total (Milliers BIF)	Observation
1	Conceptualisation et formulation du système					
	1.1. Consultant international	HM	1	15,000	15,000	
	1.2. Consultant national	HM	2	3,000	6,000	
	Sous total (1)				21,000	
2	Informatisation					
	2.1. Consultant international d'appui	HM	1	15,000	15,000	
	2.2. Infomaticien programmeur	HM	1	10,000	10,000	
	2.3. Assistant programmeur	HM	3	3,000	9,000	
	Sous total (2)				34,000	
3	Situation de référence					
	3.1. Consultant national	HM	1	3,000	3,000	
	3.2. Enquête de base					
	3.2.1. Consultant international d'appui	HM	1	15,000	15,000	
	3.2.2. Consultant national technicien	HM	2	3,000	6,000	
	3.2.3. Exécution EB	FF	1	500,000	500,000	cfr Recens.ISTEEBU 500,000MioBF
	Sous total (3)				524,000	
4	Enquêtes périodiques					
	4.1. Enquêtes annuelles et études environnementales	passage	5	30,000	150,000	Muyinga en 1992 (15 Mios BIF) y compris superficie et rendements
	4.2. Enquêtes saisonnières	FF	15	5,000	75,000	
	4.3. Enquêtes mi-parcours	passage	1	50,000	50,000	Muyinga en 1992 (15 Mios BIF) y compris superficie et rendements
	4.4. Enquête fin projet	passage	1	500,000	500,000	cfr Recens; ISTEEBU 500,000MioBIF
	Sous total (4)				775,000	
5	Gestion et maintenance du système et des bases de données					
	5.1. Equipements	PC	5	2,000	10,000	
	5.2. Création du website	FF	1	5,000	5,000	
	5.3. Fournitures	FF	1	6,000	6,000	
	5.4. Consultant international d'appui ponctuel	missions	5	15,000	75,000	1 mission par an
	5.5. Bureau informatique local	contrat	5	5,000	25,000	1 contrat par an
	5.6. Autres appuis à la gestion					
	5.6.1. séminaires de validation	sessions	2	2,500	5,000	
	5.6.2. Formation	sessions	5	5,000	25,000	1 session /an
	5.6.3. Bulletins d'information	bulletin	5	2,500	12,500	1 bulletin /an
	Sous total (5)				163,500	
	TOTAL GENERAL				1,517,500	

**ANNEXE 7. CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DU SYSTEME DE SUIVI-
EVALUATION SIMPLIFIE**

TYPES D'ENQUETES	ANNEES						OBSERVATION
	0	1	2	3	4	5	
1. Enquête de base		X					Nombre d'indicateurs limité
2. Enquêtes périodiques (EP)		X	X	X	X	X	Volets sous traités à des prestataires de service
3. Enquête de fin de projets						X	Ressemble à l'enquête de base et est simplifiée
4. Enquêtes approfondies		X		X		X	A tout moment Ciblé. L'année zéro ou 0 (2003) est consacrée à la préparation du système.